

# Loi néerlandaise sur la protection des données à caractère personnel



## Que fait-on de vos données personnelles au Riagg<sup>1</sup> Rijnmond ?

Cette brochure traite des données personnelles que nous réunissons sur vous quand vous venez suivre un traitement au Riagg. En outre, nous vous expliquons dans quel but nous réunissons ces informations et quels sont vos droits. Cette brochure a été conçue suite à l'introduction de la nouvelle loi néerlandaise sur la protection des données à caractère personnel, Wet Bescherming Persoonsgegevens (WBP). Nous espérons qu'elle vous informera suffisamment, mais si quelque chose n'était pas clair, vous pouvez toujours vous adresser à votre prestataire de soins, qui est au courant de vos droits et obligations qu'implique cette loi.

### Quelles données réunissons-nous ?

Nous réunissons des informations tant médicales que non médicales. Les informations médicales sont importantes pour votre traitement. Les informations non médicales comportent, entre autres, vos nom, adresse et âge, et votre numéro matricule BurgerServiceNummer (BSN<sup>2</sup>). Pour l'utilisation du numéro BSN dans le secteur de la santé s'appliquent des règles et lois spéciales, entre autres la loi, Wet gebruik burgerservicenummer in de zorg. Vous trouverez un supplément d'information sur le BSN sur le site Internet, [www.infoBSNzorg.nl](http://www.infoBSNzorg.nl)

### Pourquoi consignons-nous vos données ?

Nous consignons vos données pour un certain nombre d'objectifs, dont plusieurs sont mentionnés ci-après.

### Traitement

Pendant la durée de votre traitement, votre prestataire de soins tient à jour votre dossier. Ce dossier contient uniquement des informations pertinentes pour votre traitement, des inscriptions ou notes sur votre état de santé, sur le traitement et éventuellement les examens effectués.

Si un nouveau prestataire de soins vous est alloué au sein de notre organisme, par exemple si votre prestataire de soins ne travaille plus dans notre établissement, le transfert du dossier aura lieu, à moins que vous ne vous y opposiez.

---

<sup>1</sup> Organisme régional pour l'assistance sanitaire mentale ambulante

<sup>2</sup> Numéro attribué à chaque personne inscrite dans une commune, utilisé dans le secteur des soins



